Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 059-265906115-20250401-DEL_2025_04-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le dix-huit mars deux mil vingt-cinq.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – Mme Christiane MEURILLON – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme France DECLERCK – Mme Isabelle VERGER – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : . M. Bruno POLLEZ (pouvoir à M. Christophe GAQUIERE) – Mme Anne-Sophie LIAGRE (pouvoir à M. Jean-Paul COCQUEEL).

Secrétaire de séance : M. Philippe MAZELIE.

N° 2025-04 - Objet : Remboursement d'une franchise d'assurance par l'association Verlinghem-Foot après sinistre du mini-bus.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le mini-bus du CCAS avait été mis à disposition de l'association Verlinghem-Foot du 10 janvier au 13 janvier 2025.

Lors de l'état des lieux de remise du véhicule du 13 janvier, il a été constaté un choc important sur le capot sans que les responsables de l'association soient réellement en mesure d'en expliquer les causes.

Les frais de réparation se sont élevés à 1 650,10 € TTC, remboursés par l'assureur SMACL Assurances, avec une franchise à charge pour le CCAS de 250,00 € comme le prévoit le contrat d'assurance.

Quel que soit la responsabilité de l'association dans l'origine de ce sinistre, Monsieur le Président propose de demander à l'association Verlinghem-Foot le remboursement du montant de la franchise.

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Décide de facturer à l'Association Verlinghem Foot le montant de 250,00 € correspondant à la franchise restant à la charge du CCAS dans le cadre du sinistre suscité ;**
- **Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour le recouvrement de cette somme ;**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.**

Le secrétaire de séance,
Philippe MAZELIE.

CCAS DE VERLINGHEM (NORD)

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le 04/04/2025
et la publication le 04/04/2025
Le Président, Thierry BONTE.

CCAS DE VERLINGHEM (NORD)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL_2025_04**
Objet :	**Remboursement d'une franchise d'assurance par l'association Verlinghem Foot**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgetaires
Identifiant unique :	059-265906115-20250401-DEL_2025_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265906115-20250401-DEL_2025_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	899 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_ccas_2025_04.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20250401-DEL_2025_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	59.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2025 à 14h35min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2025 à 14h36min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 14h36min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 14h36min29s	Reçu par le MI le 2025-04-04